



## A PROPOS DE LA RECEPTION DE VOTRE COMMANDE :

La date indiquée par votre fournisseur est celle du départ usine et non celle de la livraison. La marchandise étant ensuite remise à un transporteur indépendant, votre fournisseur ne peut vous garantir une date précise de livraison.

Notre profession rencontre depuis quelque temps de grosses difficultés au niveau du transport en termes de prix, de délais et de qualité de service :

- Les prix : ils ont considérablement augmenté au cours des 18 derniers mois,
- Les délais : ils dépendent des transporteurs, qui opèrent souvent des dégroupages vers d'autres transporteurs, avec possibilité de stockage sur quais impliquant des délais non maîtrisés.
- La qualité du service : les transporteurs ont visiblement de plus en plus de difficultés à faire appliquer les consignes qui leur sont données (appel du client avant livraison par exemple).

En ce qui concerne le déchargement, le contrat-type applicable aux transports publics routiers de marchandises approuvé par le décret 99-269 du 6 avril 1999 précise que :

- pour les envois inférieurs à trois tonnes, le transporteur est responsable des marchandises jusqu'à ce qu'elles soient déposées **au pied du véhicule**, dans l'enceinte du lieu de livraison.
- pour les envois égaux ou supérieurs à trois tonnes, le déchargement est exécuté par le destinataire.

Le chauffeur est donc fondé à demander une assistance si il va au delà des prestations prévues par ce texte.

**Enfin, nous attirons votre attention sur le fait que les marchandises, même envoyées franco de port, voyagent aux risques et périls du destinataire, qui se prive de la possibilité d'un recours si la procédure de réclamation n'est pas respectée, à savoir :**

- vérification du nombre de colis,
- vérification de l'état de la marchandise en présence du transporteur,
- mention précise des problèmes constatés sur le bordereau de transport <sup>(\*)</sup>,
- confirmation par lettre recommandée au transporteur dans les 48 heures.

*(\*) rappel : les mentions imprécises du type « sous réserve de déballage » n'ont aucune valeur juridique*

En cas de doute, n'hésitez pas à appeler votre fournisseur en présence du transporteur.

Juillet 2002

**Fédération Française des Industries du Sport et des Loisirs**

3, rue Jules Guesde - 92300 Levallois Perret

Tél : 01 47 31 56 23 – Fax 01 47 31 56 32